

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 16 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2025-09-049**

Achat public : Attribution de l'accord-cadre composite : mission de suivi-animation du pacte territorial France Rénov' 2026-2030 sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 15 juin 2025 (au BOAMP le 15 juin 2025, au JOUE le 16 juin 2025) en vue de l'attribution de l'accord-cadre d'une durée de 36 mois renouvelable deux fois 12 mois relatifs à la mission de suivi-animation du pacte territorial France-Rénov 2026-2030 sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 09 septembre 2025, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passées en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre : Mission de suivi-animation du pacte territorial France-Rénov 2026-2030 sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID : 022-200067981-20250916-DELBU2025_09_49-DE

- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 septembre 2025 décidant d'attribuer l'accord-cadre composite à l'opérateur classé premier, à savoir, SAS URBANIS, pour les montants suivants :
 - o Part fixe :
 - Montant sur la première période de 36 mois : 167 100 € HT ;
 - Montant sur la deuxième période de 12 mois : 55 700 € HT ;
 - Montant sur la troisième période de 12 mois : 55 700 € HT ;
 - o Part variable :
 - Montant maximum pour la première période de 36 mois : 750 000 € HT ;
 - Montant maximum pour la deuxième période de 12 mois : 325 000 € HT ;
 - Montant maximum pour la troisième période de 12 mois : 325 000 € HT.
- Autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

